

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u>	L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 février à 17h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 08 février 2019, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
Conseil Communautaire, Séance du : 14 février 2019	

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BONNEILH André, BORIE Daniel, BORIVANT Danièle, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

CARNEGIE Cynthia, GARRIGUES Michel, LAGREZE Georges, LARIVIERE Jérôme, LIFANTE Dominique, PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BAYLE Brigitte procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Monsieur BIHOUEE Yann procuration à Madame BORIVANT Danièle,
Monsieur CARON Jean-Charles procuration à Monsieur VAYSSIERE Didier,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame VIDAL Aline procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 9 Votants : 45
---	--

N°2019A-10-AG : ACHAT DE L'ACTIF DE METAL AQUITAINE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TIERS DEMANDEUR

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle la situation de la société METAL AQUITAINNE, liquidée en avril 2018, laissant derrière elle plusieurs décennies d'histoire industrielle.

Monsieur le Président rappelle également qu'en 2007, la Communauté de Communes, avec pour principal objectif le maintien de l'emploi sur son territoire, a acheté le site industriel sis sur la commune de Fumel. D'une superficie de 20 Ha, le site est plein cœur de la ville centre mais également du pôle urbain fumélois et rassemble plus de 95 000 m² de surface bâtie (hangars, bureaux...).

Créée en 1847, la « Fonderie de Fumel » était spécialisée dans la métallurgie, la fonderie et le moulage de pièces à plat. Le site est historiquement une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et est règlementé par plusieurs arrêtés préfectoraux.

Il faut également noter la présence d'un monument historique sur ce site industriel. Il s'agit de « la Machine de Watt » dite machine soufflante pour laquelle la Communauté de Commune a lancé des études de valorisation touristique.

Le site a été divisé en deux entités juridiques, actuellement en liquidation judiciaire menée par Maître STUTZ. Une première liquidation judiciaire a été prononcée en 2009 pour l'entité « FUMEL D » et une deuxième en 2018 pour l'entité « METAL AQUITAINE ». La liquidation de 2018 est en cours. La liquidation de 2009 n'est toujours pas clôturée, ce qui a pour conséquence que la Communauté de Communes, en sa qualité de propriétaire, ne peut pas jouir de l'intégralité du site.

Des problématiques environnementales viennent perturber le calendrier.

C'est pourquoi Fumel Vallée du Lot a fait une offre de rachat de l'actif de l'entreprise composé de mobilier et matériel de bureau, machines et matériel d'exploitation, matériel roulant et les stocks de consommables et pièces de rechanges pour un montant de 210 000 € TTC (175 000 € HT).

Un inventaire a été effectué par huissier (SCP Cécilia LEONARD) et prisé à hauteur de 1 527 900 € HT en valeur d'exploitation et 175 000 € HT en valeur de réalisation.

Cette offre a été acceptée par le Tribunal de Commerce d'Agen, par une ordonnance en date du 8 janvier 2019.

Plusieurs raisons ont conduit les élus de Fumel Vallée du Lot à prendre la décision de racheter cet actif :

- Conserver le patrimoine industriel de ce site qui pourra être valorisé dans le cadre des projets de reconversion du site et notamment un musée. Ce patrimoine mobilier a fait l'objet d'une étude précise par Monsieur Vincent JOINEAU, docteur en archéologie, spécialiste de l'Usine de Fumel.
- Permettre la clôture des deux procédures de liquidation afin de retrouver la maîtrise du site (calendrier) et la pleine propriété.

Pour ce faire, outre l'achat de l'actif, Fumel Vallée du Lot, en sa qualité de propriétaire, doit activer la procédure de tiers demandeur afin de reprendre à son compte les contraintes environnementales liées à l'ICPE de MétalAquitaine (hors périmètre BMD), conformément à l'article L 512-21 du Code de l'Environnement.

Ainsi, Fumel Vallée du Lot pourra entreprendre une réflexion globale sur la valorisation de ce site, enjeu majeur pour le développement du territoire.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) - Valide l'achat de l'actif de l'entreprise « METAL AQUITAINE » pour un montant de 210 000 € TTC (175 000 € HT) ;

2°) - Confirme le lancement de procédure de tiers demandeur ;

3°) - Autorise le Président à signer tout acte qui serait utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les demandes de subventions ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée par : **39 voix pour**
Et 6 abstentions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 février 2019



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 février 2019

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2019
